

ANNEXE III

CONDITIONS SPÉCIFIQUES D'INSTALLATION

Note relative à la traduction : le présent document constitue une traduction en langue française fournie à titre purement informatif. En cas de divergence, d'ambiguïté ou de contradiction entre la présente version française et la version anglaise du document, la version anglaise fait foi et prévaut à tous égards.

Préambule

IZIX SRL a développé un équipement matériel permettant de contrôler l'accès au(x) Bâtiment(s) afin que le Client puisse bénéficier des Services d'IZIX SRL et permettre à l'Occupant d'en bénéficier également. Cet équipement matériel peut être directement installé par IZIX dans les locaux du Propriétaire. La présente annexe s'applique spécifiquement aux cas où le Client souhaite commander de l'équipement IZIX SRL, y compris l'installation de cet équipement.

Les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Champ d'application

- 1.1 Les présentes Conditions Spécifiques (les «**Conditions d'Installation**») décrivent les conditions dans lesquelles le Client (ci-après «**Vous**») peut commander l'installation d'Équipement IZIX sur le(s) Bâtiment(s) ou Parking(s) concerné(s), pour l'accès et le bénéfice des Services IZIX par ses Occupant(s) et Utilisateur(s). Le Client et IZIX sont désignés ensemble comme les «**Parties**» et individuellement comme une «**Partie**».
- 1.2 Les Conditions d'Installation complètent et modifient les Conditions Générales d'IZIX. En cas de contradiction entre les Conditions d'Installation et les Conditions Générales, les dispositions des Conditions d'Installation prévalent.
- 1.3 Les Conditions d'Installation régissent la commande, l'installation, le risque, la propriété, la configuration de sécurité (fail-safe) et la garantie de l'Équipement IZIX, ainsi que les obligations y afférentes du Propriétaire. Les Services de Maintenance et de Support relatifs à l'Équipement IZIX installé dans le cadre des Conditions d'Installation, y compris la surveillance, le diagnostic à distance, l'intervention sur site et les délais de réparation ou de remplacement, sont définis dans l'Accord de Niveau de Service, et en particulier dans sa Partie B.

2. Définitions

- 2.1 Les termes en majuscules non définis dans les Conditions d'Installation ont la signification qui leur est donnée dans les Conditions Générales. Pour les

besoins des Conditions d'Installation, les termes suivants ont la signification suivante :

- 2.1.1 «**Période de Garantie**» désigne la période de 365 jours suivant l'installation effective de l'Équipement IZIX et/ou du Dispositif d'Accès IoT.

3. Obligations du Client

- 3.1 Pendant la durée du Contrat, le Client s'engage à respecter les obligations suivantes :
 - 3.1.1 informer et assister IZIX dans les meilleurs délais de toute demande d'assistance de la part des Occupants et/ou Utilisateurs qui serait adressée au Client en relation avec la Solution IZIX, et aider IZIX à y répondre.
 - 3.1.2 fournir à IZIX les informations de diagnostic permettant de confirmer si le dysfonctionnement de la barrière ou du portail est dû ou non au dysfonctionnement du Dispositif d'Accès IoT.
- 3.2 Lorsque l'exécution des Conditions d'Installation nécessite un accès au(x) Bâtiment(s) ou une intervention sur l'Équipement du Bâtiment, les obligations suivantes s'appliquent au Propriétaire. Lorsque le Client n'est pas le Propriétaire, le Client met tout en œuvre pour obtenir leur exécution par le Propriétaire :
 - 3.2.1 accorder à IZIX et à ses Auxiliaires un accès immédiat, facile, direct et sans entrave au(x) Bâtiment(s), au Dispositif d'Accès IoT et à l'Équipement Périphérique, à la demande d'IZIX. Cet accès sera accordé afin de permettre à IZIX d'exercer ses droits et obligations contractuels, y compris, sans s'y limiter, l'évaluation des contraintes de mise en œuvre des Bâtiments, l'installation de l'Équipement IZIX, la maintenance des Services IZIX ou l'enlèvement de l'Équipement IZIX en cas de besoin.
 - 3.2.2 prendre les dispositions nécessaires avec IZIX pour permettre à IZIX d'accéder aux matériels et équipements présents dans le(s) Bâtiment(s) nécessaires à l'installation et à l'utilisation des Services IZIX dans les Bâtiments, y compris, sans s'y limiter, l'électricité et les services de télécommunication.
 - 3.2.3 assurer le bon fonctionnement de l'Équipement du Bâtiment relevant de sa responsabilité, y compris le mécanisme de la barrière ou du portail, l'alimentation

électrique et toute infrastructure fournie par le Propriétaire.

- 3.2.4 informer IZIX à l'avance de toute modification prévue de l'environnement physique du Parking raisonnablement susceptible d'affecter le Dispositif d'Accès IoT, l'Équipement Périphérique ou leur connectivité.

- 3.3 Le Propriétaire autorise pleinement IZIX à installer et à fournir les Services IZIX dans le(s) Bâtiment(s) mentionné(s) dans le Bon de Commande signé avec IZIX.

4. Installation et Garantie de l'Équipement IZIX

- 4.1 Pendant la phase de mise en place de la Solution IZIX, IZIX installera, sauf accord écrit contraire, l'Équipement IZIX, y compris notamment le Dispositif d'Accès IoT pour l'accès au Parking, installé dans la barrière, au portail du Parking, dans le Parking ou à proximité immédiate de celui-ci.
- 4.2 IZIX procédera (le cas échéant, par l'intermédiaire d'un de ses Auxiliaires) à l'installation de l'Équipement IZIX et/ou du Dispositif d'Accès IoT dans les conditions convenues dans le Bon de Commande.
- 4.3 Lorsque le Bâtiment est déjà équipé d'un système compatible avec la Solution IZIX, sous réserve d'évaluation et de validation préalables par IZIX, l'installation peut se faire en intégrant la Solution IZIX au dispositif de contrôle d'accès existant via une API mise à disposition par IZIX. Dans ce cas, l'interopérabilité entre ce système de contrôle d'accès tiers et la Solution IZIX est régie par les Conditions Spécifiques relatives à l'Accès API et aux Intégrations avec des Tiers, et les Conditions d'Installation ne s'appliquent qu'à l'Équipement IZIX effectivement fourni et installé par IZIX.
- 4.4 Par souci de clarté, les deux Parties déclarent comprendre que le risque afférent à l'Équipement IZIX et/ou aux Dispositifs d'Accès IoT est transféré directement d'IZIX au Client désigné dans le Bon de Commande dès la signature de ce Bon de Commande, mais qu'IZIX conserve l'intégralité des droits de propriété sur les Dispositifs d'Accès IoT installés jusqu'au paiement intégral des factures d'IZIX.
- 4.5 Dès le paiement intégral des factures d'IZIX, tous les droits de propriété (à l'exclusion de la Propriété Intellectuelle d'IZIX) sur l'Équipement IZIX et/ou le Dispositif d'Accès IoT sont transférés au Client désigné dans le Bon de Commande. Ce Client est seul responsable de souscrire les polices d'assurance appropriées pour la protection de l'Équipement IZIX et/ou du Dispositif d'Accès IoT, et

IZIX n'assume aucune responsabilité pour les dommages ou inexécutions découlant de ou liés à l'utilisation de l'Équipement IZIX et/ou du Dispositif d'Accès IoT, à l'exception des seuls cas suivants :

- 4.5.1 en cas de dommage ou d'inexécution directement causé par un défaut découvert pendant la Période de Garantie ;
- 4.5.2 lorsque le dommage ou l'inexécution résulte ou est lié à un manquement d'IZIX à ses obligations de maintenance telles que définies dans l'Accord de Niveau de Service.
- 4.6 IZIX ne pourra être tenue responsable des dommages ou de l'inexécution découlant de ou liés à :
- 4.6.1 Un acte ou une omission du Propriétaire, de l'Occupant ou de tout Utilisateur ;
- 4.6.2 Un acte ou une omission de tout tiers ;
- 4.6.3 Un événement de Force Majeure ;
- 4.6.4 Tout défaut de l'Équipement IZIX et/ou du Dispositif d'Accès IoT survenant en dehors de la Période de Garantie.
- 4.7 Lorsque le modèle installé le permet, le Mode Fail-Open par défaut est configurable par IZIX pour le compte du Client, qui demeure responsable des choix de configuration applicables aux Parkings concernés. Lorsque le Mode Fail-Open ou un comportement de sécurité équivalent est disponible sur le modèle installé et que le Client choisit de ne pas l'activer, ou lorsque le Client a sélectionné un modèle ne disposant pas de cette fonctionnalité, le Client reconnaît qu'il assume les conséquences de toute interruption d'accès physique pendant les périodes d'indisponibilité que ce comportement aurait permis d'atténuer.
- 4.8 Lorsque IZIX a installé un Équipement Périphérique reposant sur la reconnaissance optique, IZIX fournit au moins un moyen alternatif d'ouverture de la barrière ou du portail, tel que l'ouverture via l'Application Mobile, un code QR ou un clavier à code. Lorsqu'un tel moyen alternatif est disponible et que le Client choisit de ne pas l'activer, ou ne le communique pas à ses Occupants et Utilisateurs, le Client reconnaît qu'il assume les conséquences de toute interruption d'accès physique que ce moyen aurait permis d'éviter.
- 4.9 Lorsque la garantie prévue à l'article 4.5 s'applique, les recours suivants constituent les seuls recours dont dispose le Client, par ordre de priorité et selon la détermination d'IZIX à sa seule discrétion. Les délais d'intervention, de réparation et de remplacement applicables à ces recours sont ceux

définis dans la Partie B de l'Accord de Niveau de Service :

- 4.9.1 IZIX réparera ou remplacera, gratuitement, l'Équipement IZIX et/ou le Dispositif d'Accès IoT concerné ;
 - 4.9.2 IZIX remboursera au Client le prix payé pour l'Équipement IZIX et/ou le Dispositif d'Accès IoT concerné, tel qu'indiqué sur le Bon de Commande.
- 4.10 En dehors de la Période de Garantie, toute intervention, réparation ou remplacement de l'Équipement IZIX est effectué par IZIX conformément à l'Accord de Niveau de Service, aux frais et dépens du Client.
- 4.11 En cas de dommage ou d'inexécution affectant l'Équipement IZIX et/ou les Dispositifs d'Accès IoT ne résultant pas ou n'étant pas lié à une utilisation raisonnablement normale de l'Équipement IZIX et/ou des Dispositifs d'Accès IoT, ou lorsque le dommage ou l'inexécution est causé par le Propriétaire, l'Occupant, l'Utilisateur ou tout autre tiers, le Client doit en informer IZIX immédiatement et les réparations ou le remplacement doivent être effectués par IZIX (ou l'un de ses Auxiliaires désigné par IZIX) aux frais et dépens du Client.

DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR : 28 juillet 2026